

RENOUVELLEMENT D'ADHESION ET OFFRE PARRAINAGE 2018

Chères amies, Chers amis

Vous avez déjà reçu un appel à cotisation pour l'année 2018 avec la revue N° 92.

Nous vous envoyons cette nouvelle version modifiée parce que nous avons de bonnes nouvelles à vous annoncer concernant votre adhésion !

Ce bulletin de cotisation remplace celui que vous avez reçu avec la revue N° 92.

L'administration, après avoir examiné en détail les dossiers que nous lui avons transmis, a reconnu l'association des Fous de Palmiers d'intérêt général et viens de nous accorder un rescrit fiscal. Nous pouvons être fiers de cette reconnaissance qui récompense la qualité de notre communication sur tout ce qui concerne les palmiers, notre engagement dans la lutte contre les ravageurs et tout particulièrement notre participation assidue aux réunions qui abordent ce problème en partenariat avec les instances officielles concernées.

Ce rescrit fiscal permettra dorénavant à de nombreux adhérents de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66% des sommes versées à l'association (adhésion et dons éventuels) au cours d'une année civile. Vous devrez pour obtenir cette réduction inscrire la somme dans la case concernant les dons aux associations dans votre prochaine déclaration de revenus. (Cette valeur de 66 % est fixée par l'administration, elle peut donc être modifiée)

Les conditions pour obtenir cette réduction : Dépendre du régime fiscal Français et avoir à payer un impôt car il s'agit d'une réduction d'impôt et pas d'un crédit d'impôt (il ne faut pas confondre !)

Toutes les personnes ayant payé leur cotisation 2017 après le 1^{er} Janvier 2017 recevront par courrier au moment des déclarations de revenus 2017 un justificatif mentionnant les sommes versées pour l'année citée, la cotisation 2018 pourra figurer sur le même justificatif uniquement si elle nous parvient avant la fin décembre 2017, dans le cas contraire votre cotisation 2018 pourra faire l'objet d'une réduction d'impôt sur les revenus déclarés au titre de l'année 2018. Le justificatif vous sera envoyé avant le 15 Février.

Notre offre parrainage est également concernée par cette mesure, le bénéficiaire de la réduction d'impôt sera celui qui effectue le paiement (parrain ou nouvel adhérent)

Suite à l'obtention de ce rescrit fiscal, nous avons décidé dès maintenant de ne plus proposer les adhésions pour 3 ans, les adhésions de ce type en cours de validité iront bien sûr à leur terme.

Bien cordialement en vous souhaitant de passer de très bonnes fêtes de fin d'année. Avec nos meilleurs vœux pour 2018 !

Pour l'association : **Patrick Herbaut** et **Ruddy Benezet** (secrétaire et secrétaire adjoint).

Bulletin de Cotisation 2018

Fous de Palmiers, B.P. 50600, 83411 Hyères Cedex - Siren : 442 810 644 - Tél : 06 07 74 4014 ou 03 20 41 01 65

Nom Prénom
Nom Conjoint Prénom
 Les éléments ci-dessous sont inchangés.
Adresse
Code postal Ville Région Pays
Téléphone Mobile
Courriel Profession/activité

Cotisation + Abonnement « Le Palmiers Individuel et Couple	Tarifs	
France/Dom-Tom 1 AN	39 €	<p>Je règle le montant de € pour l'année par chèque à l'ordre de Fous de Palmiers (pas d'Eurochèques SVP), (montant ; y compris parrainage).</p> <p>Date :</p> <p>Signature :</p> <p>Je recevrai (avant le 15 Février 2018) un reçu me permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt suite au rescrit fiscal (voir les conditions requises pour en bénéficier)</p> <p>Je dispose d'un droit de regard et de rectification concernant les informations personnelles détenues par l'association (fichier informatique à l'usage exclusif de FDP).</p> <p>Je reconnais avoir pris connaissance des statuts de l'association (consultables sur le site www.fousdepalmiers.com)</p>
Reste du Monde	47 €	
Etudiant, Chômeur	19 €	
Membre Bienfaiteur (1 an) adhésion incluse	117 €	
Annonces	117 €	
Don à l'association (hors adhésion ou en complément)		

Nous avons le plaisir de vous annoncer que vous allez figurer dans l'annuaire FdP.

Etudiant, chômeur, il est nécessaire de joindre un justificatif pour bénéficier du tarif proposé. Merci !

Les demandes d'adhésion très tardives, nous parvenant au cours du dernier trimestre de l'année de référence (à partir d'octobre 2018), ne prendront effet qu'au mois de janvier suivant. L'association se donne le droit de refuser une demande d'adhésion après examen de la candidature et après avoir effectué les recherches nécessaires justifiant ce refus.

Dans le cadre d'une adhésion « Soutient 1 an » ou de dons vous serez reconnus comme membres bienfaiteurs, votre nom sera cité dans notre revue ou lors de l'assemblée générale (avec votre accord)

IMPORTANT

Pensez à nous indiquer un changement d'adresse Mail ou de numéro de téléphone car ce sont les seuls moyens à notre disposition pour vous joindre rapidement.

OFFRE PARRAINAGE 2018 (cette offre peut être souscrite jusque fin Juin ou en même temps que l'adhésion 2018)

Offre destinée uniquement à de nouveaux adhérents et qui ne peut être reconduite.

ADHERENT (LE PARRAIN) NOM : PRENOM :

BENEFICIAIRE de l'OFFRE PARRAINAGE

NOM :PRENOM :

CONJOINT :

ADRESSE :

N° Téléphone : COURRIEL :

Adhésion au tarif de (année 2018) : **27 Euros** (France et Dom-Tom) ou **36 Euros** (reste du monde)

Veillez envoyer ce document complété et le(s) chèque(s) à :

ASSOCIATION FOUS DE PALMIERS - BP 50600 - 83411 HYERES LES PALMIERS CEDEX

Ou directement à notre secrétaire : HERBAUT Patrick, secrétaire asso F.D.P, 47 rue J.B LEBAS, 59493 Villeneuve d'Ascq